

06/06/2025

## ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2025/2026

**Janvier 2026**

**CHAMPIONNAT U13 LIGUE**  
**50 EQUIPES (5 x 10)**

Via U13 District

**50**



**Septembre 2026**

**CHAMPIONNAT U14 LIGUE**  
**70 EQUIPES en 7 poules de 10**

Via U13 Ligue

**50**

Via U13 District  
2<sup>nd</sup>e phase

**20**

### 1/ Organisation Générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ce championnat.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à cette compétition, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ce championnat à partir de Janvier 2026, les 50 équipes ventilées selon le tableau de répartition annoncé ci-dessous.

Cette compétition se déroule par matches « aller » à partir du mois de Janvier avec 5 poules de 10 clubs.

Peuvent participer à ce critérium U13 :

- les joueuses de catégorie d'âge U14F,
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U13F et U13
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U12F et U12
- les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3). Ces derniers doivent remplir les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F. pour participer aux rencontres

En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions de l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

### 2/ Accessions – Rétrogradations

Accession des équipes U13 au championnat U14 Ligue

Accéderont directement et sous réserve d'engagements validés au niveau U14 LIGUE les équipes suivantes :

- les 50 équipes issues du championnat U13 LIGUE
- les 20 équipes issues du championnat U13 DISTRICT 2<sup>nd</sup>e phase niveau 1 réparties selon le tableau ci-dessous.

Le seul pré requis pour participer à la phase U13 LIGUE est la participation obligatoire de l'éducateur diplômé en charge de l'équipe U13 accédante à ce niveau, à une réunion organisée par l'ETR et par poules entre les deux phases (début Janvier 2026). A défaut de cette participation, l'équipe U13 désignée ne pourra accéder au niveau U13 LIGUE.

Des amendes seront aussi débitées à tout club dont l'entraîneur principal indiqué sur la FMI n'aura pas le diplôme minimum requis à savoir un CFF2 (ancien diplôme) ou un DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOT / COACH JEUNES certifié ou en cours de certification impliquant une inscription préalable avant le début du championnat, et sans formalité préalable de la part de la CR STATUT DES EDUCATEURS.

REPARTITION PAR DISTRICT - ACCESSION U13 LIGUE				REPARTITION PAR DISTRICT - ACCESSION U14 LIGUE			
District	Licenciés U11-U12	Coefficient	Nbe d'équipes (50 à mi saison)	District	Licenciés U12-U13	Coefficient	Nbe d'équipes (20 à la fin de saison)
16	1058	3,01	3	16	1016	1,22	1
17	1681	4,79	5	17	1579	1,90	2
19	631	1,80	2	19	620	0,74	1
23	286	0,81	1	23	279	0,33	1
24	1048	2,98	3	24	955	1,15	1
33	5034	14,34	14	33	4749	5,70	6
40	1239	3,53	3	40	1129	1,36	1
47	976	2,78	3	47	869	1,04	1
64	2022	5,76	6	64	1956	2,35	2
79	1264	3,60	3	79	1300	1,56	2
86	1300	3,70	4	86	1241	1,49	1
87	1017	2,90	3	87	967	1,16	1

### 3/ Calendrier et Heure des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

### 4/ Ballons :

- Taille 4

### 5/ Dispositions particulières

- Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. L.F.N.A.

- Terrain

- Le terrain doit correspondre à un demi- terrain de football à 11 réalisé dans les conditions prévues à l'annexe 1-2 du Règlement des Terrains et Installations sportives.
  - la surface de réparation est de 26 mètres de large (10 mètres de part et d'autre des poteaux de buts) sur 13 mètres dans le sens longitudinal du terrain.
- 

- Nombre de joueurs (ses)

- une équipe se compose de huit (8) joueurs (ses) et de quatre (4) remplaçants(es)
  - une équipe présentant moins de 7 joueurs (ses) sera déclarée battue par forfait si le fait est constaté avant le début de la rencontre OU déclarée battue par pénalité si le fait survient en cours de partie.
- 

- Lois du jeu

Les dispositions des lois du jeu du football à 8 s'appliquent à cette compétition en particulier les règles du hors-jeu (à partir du milieu de terrain).

- Durée des matches

- 2 mi-temps de 30 minutes
- une pause « coaching » de 2 minutes à la 15<sup>ème</sup> minute de chaque période doit être observée.

**Nota :** la participation au championnat U13 Critérium Régional n'est autorisée que pour une seule équipe par club.

---

**Important :** il est permis de passer sur une pratique foot à 11 à partir de la journée 5 et après accord mutuel des deux clubs et un délai de prévenance raisonnable (7 jours max.).

**En l'absence de cet accord formalisé par les deux clubs à l'instance organisatrice, la pratique du FOOT à 8 restera appliquée.**

La pratique FOOT à 11 entraîne une modification réglementaire sur le terrain qui correspondra aux dimensions de la pratique à 11 mais également la composition d'équipes à 11 joueurs et 3 remplaçants et l'application d'un match perdu par forfait en cas de présentation d'une équipe à moins de 8 joueurs, ou par pénalité si le fait survient en cours de partie.

---